



Annulation de bail suite à nuisances non signalées

Par **molise**, le **22/06/2010** à **08:52**

Bonjour,

J'ai signé un bail en Juillet 2009 pour un appartement neuf dans une résidence très calme.

4 mois plus tard la station service qui était au fond du "parc" a été détruite et des travaux d'extension de mon immeuble ont commencé (la 3eme tranche) de sous ma fenêtre jusqu'au boulevard qui se trouve de l'autre coté du pâté de maison.

J'ai choisi cet appartement pour son calme et on ne m'a jamais informé du début imminent de 2 ans de travaux sous mes fenêtres.

Est-il possible de faire annuler ce bail ?

Par **fabienne034**, le **22/06/2010** à **16:52**

bonjour,

faire annuler ce bail , non mais le résilier avec un préavis de trois mois c'est possible

pour tout savoir sur le bail d'habitation:

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

pour tout savoir sur la résiliation de bail

<http://www.fbls.net/lettrelocataire.htm>